



Spécialement pour les abonnés aux communications de l'équipe CFTC HPE

SPECIAL FORTE CHALEUR !



Bonjour !

Connaissez-vous vos droits si vous êtes confronté sur site HPE à une situation de forte chaleur ? Voici ce qu'il faut savoir !

Jusqu'à quelles températures maximales mon employeur peut-il me faire travailler ?

À ce jour, aucune disposition légale ne fixe de température maximale au-delà de laquelle un employeur ne pourrait faire travailler ses salariés.

Toutefois, l'employeur est tenu à une obligation de résultat en matière de santé et de sécurité au travail. Il lui incombe, à ce titre, de prévenir l'ensemble des risques professionnels, y compris ceux liés à des conditions climatiques extrêmes.



Cette obligation a été renforcée par le décret du 27 mai 2025, applicable à compter du 1er juillet 2025, en cas de chaleur intense. Sont concernés les épisodes identifiés comme pic de chaleur (vigilance jaune), canicule (vigilance orange) ou canicule extrême (vigilance rouge), selon les seuils définis par Météo France.

Dès lors, l'employeur doit intégrer ce risque dans l'évaluation des risques professionnels et, si un danger est identifié pour la santé ou la sécurité des salariés, **mettre en œuvre au moins une mesure de prévention parmi celles prévues par le décret**, comme par exemple :

- l'aménagement des horaires de travail afin de limiter l'exposition aux fortes chaleurs,
- l'adaptation des postes ou des locaux de travail,
- la mise à disposition d'équipements de protection individuelle permettant de réguler la température corporelle ou d'atténuer les effets de la chaleur...

En outre, l'employeur doit veiller à ce que chaque salarié ait accès à de l'eau potable fraîche en quantité suffisante, à proximité de son poste de travail. Lorsque l'accès à l'eau courante n'est pas possible, il doit prévoir une quantité minimale de 3 litres par jour et par salarié, avec les moyens nécessaires pour en garantir la fraîcheur tout au long de la journée de travail.

Aussi, **si sur votre lieu de travail la température devient insupportable, vous devez contacter le plus rapidement possible vos représentants du personnel** qui sont là pour vous accompagner et intervenir auprès de la direction.

Votre syndicat CFTC est là pour vous accompagner et faire respecter vos droits !

OUVERTS EN PERMANENCE

LE BLOG !

<https://cftchp.blogspot.com>

Pour échanger et obtenir rapidement des réponses à toutes vos questions d'actualité (GEPP, Politique Voiture, Juniper...)

LE SITE INTERNET

<https://www.cftchpe.fr>

Pour consulter nos communications Immanquables et tous nos dossiers pratiques !

Si fichiers protégés, le mot de passe est hpei

Les fichiers ultra protégés sont accessibles exclusivement aux adhérents et adhérentes CFTC HPE à jour de cotisation

<https://cftchpe.fr/dossiers-pratiques-2>

Si la GEPP Out vous intéresse ainsi que nos 2 nouveaux simulateurs congé de mobilité et préretraite :
merci de nous contacter ! *

** Les outils et simulateurs GEPP CFTC HPE sont disponibles sur abonnement spécial exclusivement ce qui vous permet d'avoir toujours en temps réel les progrès des dernières versions !*

DE L'INTERET D'ADHERER !

Lire nos communications pratiques, c'est bien, adhérer c'est encore mieux !

Vos informations, votre soutien et vos adhésions sont indispensables pour maintenir une intensité dans la qualité de l'information et la défense de vos droits depuis plus de 20 ans.

C'est également votre intérêt personnel. Votre adhésion vous donne droit à un crédit d'impôt de 66%, vous bénéficierez de 10 services supplémentaires, rejoindrez le plus grand réseau social d'HPE, anticiperez davantage et subirez moins.

Besoin d'être convaincu ? **Consultez les témoignages !**

Je me renseigne sur l'adhésion CFTC HPE !



Grenoble	Lille	Lyon	Mougins	Nantes	Puteaux	Strasbourg	France Entière
Magali CHEVALIER	Bruce CHAILLOT	Neige-Marie AMOROS	Raouf GADHI	Renaud COUVREUX	Jocelin BENTAYOU	Fabrice MUNIER	Frédéric GOUPIL
Andi DAJLANI		Cécile MONTAGNAT			Frédéric BLOCK		Jean-Paul VOUILLER
Thierry DUMONT		Catherine POINSON			Youemin BOURGEOIS		
Fabienne MILLE					Zakaridia DIALLO		
Chantal PAPIN					Sandra DISPAGNE		
Frédéric PASSERON					Ali EL HAYDERI		
Christian SCHUTZ					Marie-Christine GROSS		
Cyrille SCHULZ					Valérie INGOUF		
					Cécile MALBEC		
					Séverine MORELLEC		



**TOUSUNIQUES,
TOUSUNIS!**

cftchp@hpe.com <https://cftchpe.fr> cftchp.blogspot.com

Pour ne plus recevoir nos communications : c'est immédiat, il suffit de le signaler

Conformément à la loi en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition et un droit à la portabilité relativement à l'ensemble des données vous concernant. Ces droits s'exercent auprès du délégué à la protection des données via cette adresse mail : cftchp@hpe.com